

# HONDA ASSURANCE

Avec l'assurance de véhicules à moteur de Honda, vous profitez non seulement d'une couverture d'assurance complète, mais aussi d'avantages exclusifs sur les produits.



## Vos avantages – en exclusivité pour les clients de Honda Insurance:



### RÉDUCTION DE LA FRANCHISE

Si vous faites réparer un dommage chez un garage Honda, **vos franchise se réduit de 500 francs dans la casco collision et de 200 francs dans la casco partielle.**



### PROTECTION CONTRE LES DEGRÉS DE PRIMES

Si vous avez un accident, votre prime n'augmente pas – **nous n'appliquons pas de système de degrés de prime.**



### CONTRATS ANNUELS FLEXIBLES

Votre satisfaction est essentielle à nos yeux. Grâce à nos contrats d'un an, vous restez flexible.



### PROTECTION DU PRIX D'ACHAT

En cas de dommage total ou de vol (si le véhicule n'est pas retrouvé), nous vous remboursons la valeur d'achat totale „net“ de votre véhicule jusqu'à 5 ans après la date d'achat. \*



### MISE À DISPOSITION GRATUITE D'UNE VOITURE DE REMPLACEMENT

En cas d'événement assuré, nous mettons gratuitement à votre disposition une voiture de remplacement pendant 3 jours à condition que la réparation soit effectuée dans un garage officiel Honda.



### PRIME DE FIDÉLITÉ

En cas de dommage total de votre voiture, nous vous exonérons de la franchise jusqu'à un montant de 1'000 francs suisse dans la casco collision si vous rachetez un véhicule chez un garage partenaire Honda. Dans la casco partielle, la franchise est complètement supprimée en cas de dommage total.



### DÉPANNAGE

Nous veillons à ce que vous restiez mobile si votre voiture est endommagée ou volée, avec la couverture disponible en option: **Dépannage élargi CH/FL ou Europe avec véhicule de remplacement.**



### E-MOBILITY PROTECT

Nos nouvelles couvertures supplémentaires E-Mobility Protect en option dans l'assurance auto vous apportent la meilleure des protections, pour vous et pour votre véhicule électrique ou plug-in.

**La Honda Assurance n'a que des avantages.**  
Demandez vite une offre à votre garage Honda ou appelez-nous: **0848 00 09 09**

\* Véhicule neuf: assurable jusqu'à la fin de la 3e année de service, soit 100% du prix d'achat total „net“ remboursé jusqu'à la fin de la cinquième année de service (1ère immatriculation faisant foi). Véhicule d'occasion: assurable entre la 4e et 7e année de service (1ère immatriculation faisant foi), soit 100% du prix d'achat total „net“ remboursé pendant cinq ans à compter de la date d'achat.